Question UIT-R 145/6[[1]](#footnote-1), [[2]](#footnote-2)

Systèmes permettant aux personnes handicapées d'accéder aux supports de radiodiffusion et aux supports coopératifs

(2019)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, tous les pays signataires sont appelés à s'efforcer de fournir des services qui permettent aux personnes handicapées d'avoir accès à des supports équivalents à ceux offerts aux personnes non handicapées;

*b)* que des mesures telles que le sous-titrage ou le sous-titrage codé, l'audiodescription et la vidéodescription, l'interprétation en langue des signes et l'interprétation en langue des signes codée et d'autres services peuvent permettre d'accroître l'accès d'une partie importante de la population comprenant les personnes âgées, les malentendants et les malvoyants aux supports de radiodiffusion et leur utilisation;

*c)* qu'il existe diverses technologies de diffusion complémentaires qui peuvent «coopérer» avec les supports de radiodiffusion, telles que, entre autres, l'Internet, la télévision IP, les systèmes intégrés de radiodiffusion et large bande (IBB), qui peuvent être utilisées pour fournir des services d'accès ou en faciliter la fourniture;

*d)* que l'existence de systèmes techniques communément acceptés pour la fourniture de ces services encouragerait une utilisation plus large de ces services et réduirait les coûts de fourniture;

*e)* qu'un dialogue avec l'UIT-T et l'UIT-D, par l'intermédiaire du Groupe IRG-AVA, ainsi qu'avec d'autres organismes de normalisation qui examinent et mettent au point des systèmes pour faciliter l'accès aux supports, peut encourager l'adoption de normes communes pour toutes les plates-formes de diffusion au profit des personnes handicapées;

*f)* que, pour la conception et l'utilisation de ces systèmes d'accès, il faut toujours associer les personnes handicapées et les organismes en lien avec les personnes handicapées et tenir dûment compte de leurs vues et de leurs expériences,

décide de mettre à l'étude les questions suivantes

1 Quels systèmes de sous-titrage et de sous-titrage codé et quels systèmes de diffusion audio dans le texte, adaptés à la diffusion des supports de radiodiffusion et des services connexes, peut-on utiliser?

2 Quels systèmes d'interprétation en ligne des signes et d'interprétation en langue des signes codée, adaptés à la diffusion des supports de radiodiffusion et des services connexes, peut-on utiliser?

3 Quels systèmes d'audiodescription et de vidéodescription des contenus vidéo, adaptés à la diffusion des supports de radiodiffusion et des services connexes, peut-on utiliser?

4 Quels systèmes de fourniture d'un «audio propre» (fonctionnalité permettant d'améliorer la clarté des dialogues) pour la diffusion de l'audio pour les supports de radiodiffusion ainsi que les services connexes, peut-on utiliser?

5 Quels systèmes de fourniture d'informations haptiques, adaptés à la diffusion des supports de radiodiffusion et des services connexes, peut-on utiliser?

6 En quoi le recours à des agents intelligents et à des technologies connexes pourrait faciliter le développement et l'utilisation de systèmes et de services d'accès?

7 Quelles technologies pourraient être utilisées pour améliorer la compréhension du contenu des supports de radiodiffusion pour les personnes ayant des capacités différentes?

8 Quels sont les meilleures solutions pour permettre à une personne ayant des capacités différentes (vision, audition, motricité) de participer aux contenus des programmes interactifs?

*décide en outre*

1 que les résultats des études susmentionnées devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et/ou un ou plusieurs Rapports;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S2

1. Cette Question doit être portée à l’attention des ISO/IEC JTC1/SC35, IRG-AVA, Commissions d’études 9 et 16 de l’UIT-T. [↑](#footnote-ref-1)
2. En 2023, la Commission d'études 6 des radiocommunications a repoussé la date d'achèvement des études au titre de cette Question. [↑](#footnote-ref-2)